

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Donation aux enfants 2

Il est impératif de connaître certains points

Faire estimer son bien 4

Connaître la valeur de son bien est essentiel

Rentes AVS 5

Ces erreurs sur l'AVS sont largement répandues

Hypothèques 6

Les banques sèment la confusion avec de faux pronostics

Vendre son bien 9

Plus difficile qu'il n'y paraît

Remariage 13

Voici comment protéger vos enfants

Conseil en dépôt VZ 14

Pour garder la maîtrise de vos investissements

Fonds de placement 15

Les banques facturent à double

Optimisation fiscale 19

Le taux d'imposition marginal, clé des économies d'impôts

Pour entreprises et caisses de pension

Gestion des assurances chez VZ 16

Des coûts plus justes et plus transparents pour vous et votre entreprise

Caisses de pension 17

Le classement 2019 révèle de fortes disparités

Prévoyance 18

De nombreuses entreprises paient toujours trop pour leur caisse de pension

Travail à l'âge de la retraite : comment en tirer le meilleur ?

De plus en plus de gens souhaitent travailler après l'âge de la retraite. C'est souvent un gain pour l'employeur. Mais lorsque l'on perçoit un salaire au-delà de l'âge légal, il faut suivre certaines règles afin que les impôts n'engloutissent pas la rente.



GILLES HUGUENIN

Directeur VZ Genève
gilles.huguenin@vz.ch
tél. 022 595 15 15

De moins en moins de Suisses se disent fatigués de la vie active lorsqu'ils ont atteint l'âge légal de la retraite, car le travail est un élément majeur de leur vie. Cette tendance est jugée intéressante par les employeurs, comme le révèle la dernière enquête de VZ auprès d'entreprises telles que Coop, Swisscom, Swiss Re, Adecco Suisse et CFF : trois entreprises interrogées sur quatre pro-

posent des programmes spéciaux destinés à garder leurs collaborateurs plus longtemps dans leur processus de travail.

Mais pour les travailleurs à l'âge de la retraite, la médaille a un revers : lorsque les rentes de l'AVS et de la caisse de pension s'ajoutent au salaire, la charge fiscale peut soudainement grimper. Demandez-vous donc à temps comment éviter ce piège fiscal. Il peut être intéressant, par exemple, d'ajourner les rentes de quelques années. Certaines caisses de pension autorisent encore les rachats volontaires. Et les versements au pilier 3a demeurent possibles. Faites-vous une idée d'ensemble :

► **AVS : erreurs les plus courantes (page 5)**

► **À 65 ans, la carrière continue (page 10)**

► **Rente ou capital ? (page 13)**

Hypothèques

Pronostics erronés des banques

Certaines banques avaient prédit une forte hausse des taux – un pronostic qui, une fois de plus, ne s'est pas réalisé. Malgré cela, de nombreux propriétaires souhaitent contracter des hypothèques fixes sur une longue durée afin d'anticiper la hausse de taux redoutée. Découvrez les arguments contre. ► **Page 6**

Prévoyance

Les femmes piégées par le temps partiel

Beaucoup de femmes qui travaillent à moins de 50% pendant des années dépendront de leur partenaire à la retraite ou vivront avec le minimum vital. Quiconque opte pour un temps partiel devrait en clarifier les conséquences sur sa prévoyance. Souvent, le pilier 3a est la seule solution pour combler les lacunes. ► **Page 7**

Succession

Protéger ses enfants en cas de remariage

Il n'est pas rare que les pères et les mères se remarient. Souvent les nouveaux époux ont déjà des enfants d'une première union. Pourtant, peu de couples se préoccupent du sort de leur fortune et de leur bien immobilier au décès du nouveau conjoint. La situation peut être pénalisante pour leurs propres enfants. ► **Page 13**

Faire une donation aux enfants

Les parents, parrains et grands-parents souhaitant faire une donation importante aux enfants devraient clarifier au préalable les conséquences successorales et fiscales.



NATHALIE REMOND

Experte en droit successoral
nathalie.remond@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les experts de VZ répondent régulièrement à des questions sur les donations. Bien des parents, parrains, marraines et grands-parents désirent transmettre quelque chose de leur vivant, que ce soit pour les études des enfants, leur propre logement, le saut dans l'indépendance ou à titre de simple cadeau.

De son vivant, on peut disposer à sa guise de son argent et donc effectuer aussi des donations. Les cadeaux occasionnels et versements aux descendants pour

l'éducation et la formation ne posent pas de problème tant que leur montant n'excède pas les frais usuels. S'agissant de plus grosses sommes, de biens immobiliers, de collections ou de participations, il convient d'y regarder de plus près.

Ces dons seront peut-être à compenser par les enfants lors du partage de l'héritage ou à imputer sur leur part successorale. En outre, les donations au reste des parents ou à des tiers peuvent être lourdement imposées selon le lien de parenté. Trois exemples issus de la pratique :

► **Filleuls** Un homme souhaite faire à son filleul un don de 20'000 francs. L'un et l'autre n'ont pas de lien de parenté. Il n'a aucune conséquence successorale à redouter tant que

la réserve héréditaire de ses héritiers est préservée. Un impôt sur les donations doit néanmoins être acquitté. Cet impôt, dont le barème varie d'un canton à l'autre, peut rogner une bonne partie du don. Dans le canton de Vaud, par exemple, les cadeaux aux filleuls à concurrence de 10'000 francs sont exonérés d'impôts tandis qu'une telle franchise n'existe pas dans certains cantons.

► **Enfants** Une veuve a enregistré sa maison au nom de l'un de ses trois fils il y a 15 ans. Sur cette période, la valeur en a quasiment doublé. Lors du partage de l'héritage, le fils devra probablement emprunter pour dédommager ses frères. Faute d'autres dispositions, il devra en apporter la compensation selon la valeur

FICHE TECHNIQUE

Donation aux enfants

Vous devez connaître les conséquences successorales et fiscales d'une donation.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

venale du bien immobilier au moment du partage successoral.

► **Petits-enfants** En cas de donation aux petits-enfants, il faut s'assurer de ne pas porter atteinte à la réserve héréditaire des enfants. Le fait que le don soit réalisé plus de cinq ans avant le décès du donateur ou à un moment ultérieur joue ici un rôle important.

i Vous souhaitez transmettre votre patrimoine en bonne et due forme? Convenez d'un entretien sans frais auprès de VZ (cf. page 20). ●

VZ VermögensZentrum: à Brigue dès avril

Un conseil indépendant en matière de retraite, d'hypothèques, de placements, de fiscalité et de succession n'a jamais été aussi demandé: plus de 16'000 personnes se sont rendues l'année dernière chez VZ VermögensZentrum pour soumettre leurs questions à nos experts. Poussée par ce succès, VZ ne cesse d'étendre son réseau de succursales. Dès début avril, nos clients pourront éga-

lement se faire conseiller à Brigue. Cette nouvelle succursale est située Bahnhofstrasse 1A, en plein centre-ville.

i Vous souhaitez planifier votre retraite ou investir avec succès? Prenez rendez-vous pour un entretien sans frais et sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20). ●

VZ près de chez vous, également à Brigue



Vivez sereinement en protégeant mieux votre conjoint

Quand un couple ne prend aucune disposition en cas de décès, le conjoint survivant peut se retrouver en difficultés financières. C'est une chose que vous pouvez éviter.

La plupart des couples vivent sous un régime de participation aux acquêts. Si l'un d'eux décède, l'autre conserve ses biens propres et recueille la moitié des biens acquis en commun. L'autre moitié et les biens propres du défunt tombent dans la masse successorale. Celle-ci revient à parts égales au conjoint survivant et aux descendants (voir tableau).

Bien souvent, cela ne suffit pas au conjoint survivant. Si beaucoup d'argent est investi dans la résidence principale, il devra peut-être vendre la maison pour réduire ses coûts fixes ou verser leur part aux enfants. Voilà pourquoi les couples ont intérêt à prendre leurs précautions. Une analyse du droit matrimonial et successoral est ici tout indiquée :

► Établir un contrat de mariage

Dans un contrat de mariage, les époux peuvent convenir que le conjoint survivant

reçoive la totalité des biens acquis en commun durant le mariage. Ainsi, seuls les biens propres du défunt seront partagés entre l'ensemble des héritiers.

► Utiliser la part réservataire

Les époux peuvent limiter par testament la part des descendants à la part réservataire et attribuer la quotité disponible au conjoint. Le conjoint survivant recevra alors 5/8 de la masse successorale du défunt.

Ce faisant, les couples mariés obtiennent davantage en combinant des solutions. Mis bout à bout avec l'attribution de l'ensemble des acquêts, cela permet souvent de favoriser le conjoint au maximum.

► Envisager la clause d'usufruit

Quiconque souhaite favoriser son conjoint peut également lui accorder l'usufruit sur l'ensemble de la succes-

FICHE TECHNIQUE

Avantager le conjoint survivant

Ce que vous pouvez faire pour avantager au maximum votre conjoint.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

sion. Ainsi, le droit de propriété du conjoint passera de moitié à un quart. Il pourra en revanche administrer les trois quarts revenant aux enfants et conserver les revenus correspondants, tels qu'intérêts, revenus locatifs ou dividendes.

i Vous souhaitez vous protéger mutuellement de manière optimale? Les experts de VZ vous aideront: convenez d'un rendez-vous pour un entretien dans la succursale VZ la plus proche (coordonnées en page 20). ●

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART

Président de la Direction du Groupe VZ

Un entrepreneur à succès se comporte tout autrement qu'un investisseur à succès: l'entrepreneur mise sciemment tout sur une seule carte. Il mobilise la totalité de son argent, de sa compétence et de son temps dans une entreprise unique, la sienne. Si sa mise est payante, il peut beaucoup s'enrichir. Mais il prend aussi le risque de tout perdre.

Pour un investisseur, cela serait trop risqué, d'autant plus qu'il ne peut guère influencer sur le succès d'une entreprise. Un investisseur performant investit donc dans plusieurs entreprises en lesquelles il a confiance. Il fait son choix en ayant conscience que certaines d'entre elles évolueront mieux que d'autres. Un investisseur bien diversifié est prémuni contre de fortes pertes, moyennant quoi son gain est limité.

Mon conseil: diversifiez largement vos placements sur les secteurs et marchés. Les ETF sont l'idéal pour cela: avec chaque ETF, vous investissez dans tout un panier de valeurs sans que les frais ne mangent tout le gain. ●

Partage légal en cas de décès du conjoint

Exemple d'un couple marié avec participation aux acquêts; l'époux décède en premier (données en francs)

	Régime matrimonial		Partage successoral	
	Épouse	Enfants	Épouse	Enfants
Biens de l'épouse	75'000	75'000	0	0
Biens de l'époux	100'000	0	50'000	50'000
Acquêts	480'000	240'000	120'000	120'000
	315'000	0	170'000	170'000
Total épouse	485'000			
Total enfants	170'000			

Connaître la valeur de son bien immobilier est essentiel

Les nouvelles sur la stagnation ou la baisse des prix inquiètent les propriétaires: ils se demandent ce que vaut encore leur bien. Or, sous-estimer son bien en cas de vente fait perdre beaucoup d'argent.



MARC MOLLARD
Conseiller financier, VZ Fribourg
marc.mollard@vzch.com
tél. 26 350 90 90

Dans l'immobilier, le temps des hausses extrêmes semble pour l'instant révolu. D'un emplacement et d'une région à l'autre, les prix évoluent très différemment, voire même reculent à certains endroits.

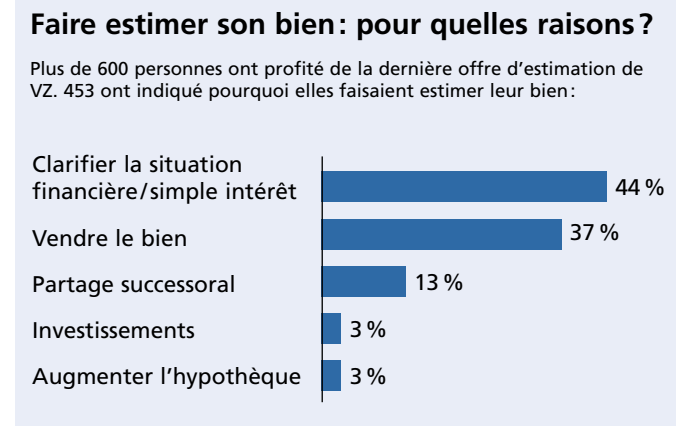
Cette évolution préoccupe beaucoup de propriétaires, et un nombre croissant d'entre eux se trompent lorsqu'ils estiment la valeur

de leur bien. Une enquête réalisée par VZ en 2018 le confirme: un participant sur cinq sous-estime fortement la valeur de son bien en le sous-évaluant d'au moins 20% par rapport à la valeur du marché.

Il risque donc de perdre beaucoup d'argent en ne faisant pas estimer correctement son bien avant de le vendre.

De bonnes raisons pour une estimation

Faire estimer leur bien, c'est ce qu'ont fait plus de 600 propriétaires dans le cadre de la dernière offre lecteurs de VZ. Un propriétaire sur trois a indiqué vouloir



vendre son logement. Plus de cent souhaitent même trouver un acheteur dès cette année.

Les experts de VZ estiment la valeur de marché de ces cent biens à 1,3 million de francs environ. Si ces biens sont vendus 20% en dessous de leur valeur parce que leurs propriétaires se trompent dans leur estimation, chacun d'entre eux perdra en moyenne 200'000 francs.

Quiconque songe à vendre son logement ou à le léguer devrait fonder sa planification sur une valeur fiable (lire également l'article de la page 9 sur le sujet).

Valeurs hédonistes pour l'hypothèque

Une estimation vaut également la peine lorsque l'on désire acheter un appartement ou une maison et avoir la certitude que le prix de vente est justifié.

OFFRE LECTEURS

VZ évalue votre bien immobilier au tarif spécial de 329 francs, soit une économie de 160 francs

Jusqu'au 31 mai 2019, VZ évalue votre bien immobilier au tarif préférentiel de 329 francs (hors TVA). Vous économisez 160 francs par rapport au prix normal.

La valeur de votre logement est calculée de manière hédoniste: les experts de VZ s'appuient pour cela sur les données de milliers de ventes immobilières réalisées au cours des derniers mois en Suisse. Grâce à cette action spéciale lecteurs, vous bé-

néficiez en plus des services suivants:

- les experts de VZ définissent les paramètres essentiels et vérifient la plausibilité de l'estimation;
- vous découvrez comment la valeur de votre bien a évolué depuis 2008 et comment est jugée l'attractivité de votre commune de résidence;
- vous apprenez quel revenu locatif pour pouvez obtenir si vous louez votre bien ou appartement;

- vous pouvez poser vos questions par téléphone aux experts de VZ.

Vous recevez votre analyse dans un délai d'un mois. Un traitement express (cinq jours ouvrables) est facturé 429 francs (hors TVA).

► Offre à durée limitée

Cette offre est valable jusqu'au 31 mai 2019. Commandez le formulaire au ☎ 021 341 30 30 ou téléchargez-le sur vzch.com/action.

i Vous souhaitez connaître la valeur de votre bien immobilier pour le mettre en vente ou bien clarifier votre situation patrimoniale? Les experts de VZ vous aident et estiment votre bien selon la méthode hédoniste – à un tarif préférentiel jusqu'à fin mai 2019 (voir ci-contre).

L'estimation détermine la valeur de marché effective de votre bien, c'est pourquoi les banques se basent elles aussi sur les résultats des estimations hédonistes pour l'octroi de crédits hypothécaires.

Rente AVS : ne commettez plus ces erreurs très répandues

Presque tout le monde s'acquitte des cotisations AVS, mais bien peu y voient clair. Quiconque exerce une activité professionnelle devrait connaître les principes de l'AVS pour ne pas faire d'erreurs.

► L'AVS prend effet dès 65 ans

Pas tout à fait. Le droit à la retraite court à compter du premier jour du mois suivant le 65^e ou 64^e anniversaire. Le paiement de la rente a lieu au plus tard le 20^e jour du mois; beaucoup de caisses de compensation la versent plus tôt.

► Chaque conjoint touche une rente individuelle

Non, les rentes sont additionnées et plafonnées. Dès que le deuxième conjoint prend sa retraite, les époux reçoivent conjointement jusqu'à 150% de la rente maximale pour célibataires, soit 3555 francs par mois au

plus. Si la somme des deux rentes individuelles dépasse ce plafond, chacune des rentes est réduite au prorata (voir tableau).

► La rente est versée automatiquement

Non. Il faut en faire la demande auprès de la caisse de compensation, de cinq à six mois à l'avance. Votre employeur connaît l'adresse de la succursale AVS compétente.

► En cas de retraite anticipée, je ne verse plus de cotisations

Faux. L'obligation de cotiser prend fin à 65 ans pour les hommes et à 64 ans pour les femmes. En cas de retraite anticipée, les cotisa-

tions AVS vont de 482 à 24'100 francs par an et par personne.

► On ne peut pas diminuer les cotisations AVS

Si. Une personne qui prend une retraite progressive ou perçoit encore un revenu à temps partiel après sa retraite anticipée peut réduire ses cotisations AVS dans certaines circonstances et libérer son conjoint non actif de l'obligation de cotiser.

► En cas de perte d'emploi, je n'ai rien à faire

Si. Quiconque perd son emploi peu avant la retraite devrait évaluer la nécessité d'un versement anticipé. La rente AVS peut être perçue dès une ou deux années

FICHE TECHNIQUE

AVS et retraite : les éléments à connaître

Ce que vous devriez savoir sur l'AVS avant de prendre votre retraite.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

pleines avant l'âge ordinaire de la retraite AVS. Dans ce cas, la rente sera réduite à vie de 6,8% pour une année d'anticipation, et de 13,6% pour deux années d'anticipation.

► Impôts : les versements anticipés ne posent aucun problème

Faux. Si le conjoint est encore actif, il convient de bien faire ses calculs. En effet, le revenu du travail et la rente AVS anticipée peuvent entraîner une telle progression de l'impôt que la charge fiscale supplémentaire annihile les avantages du versement anticipé.

► Ajourner l'AVS n'est pas une bonne idée

Si. Toute personne active plus longtemps ou non tributaire financièrement de la rente peut en reporter le versement de un à cinq ans. La rente sera alors majorée jusqu'à 31,5% pendant toute la durée du droit.

i Vous souhaitez en savoir plus sur votre rente AVS? Prenez rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20).

Rente AVS : splitting et plafonnement (présentation simplifiée)

Exemple: femme *1955, homme *1954, mariés depuis 1978, un enfant, période de cotisation ininterrompue (43 ans pour la femme, 44 ans pour l'homme); indications en francs

	épouse	époux
Revenu propre avant le mariage	30'000	125'000
Revenu partagé durant le mariage (femme)	620'000	620'000
Revenu partagé durant le mariage (homme)	1'320'000	1'320'000
Revenu total	1'970'000	2'065'000
Revenu revalorisé ¹	2'149'270	2'279'760
Bonifications pour tâches éducatives	341'280	341'280
Total du revenu du travail	2'490'550	2'621'040
Revenu moyen par an²	57'920	59'569
Rente AVS non plafonnée	2'010	2'029
Rente AVS plafonnée ³	1'769	1'786
Rente AVS maximale pour les couples	3'555	

1 Facteurs de revalorisation: femme 1.091 (1976), homme 1.104 (1975)

2 Années de cotisation: femme 43 ans, homme 44 ans

3 Femme: $\frac{\text{rente F} \times \text{rente max. couple (3555 CHF)}}{\text{rente femme} + \text{rente homme}}$ Homme: $\frac{\text{rente H} \times \text{rente max. couple marié (3555 CHF)}}{\text{rente femme} + \text{rente homme}}$

Les banques sèment la confusion avec de faux pronostics hypothécaires

À cause des hausses de taux hypothécaires prédites par certaines banques, de nombreux propriétaires optent pour un taux d'intérêt fixe. Mais bien souvent, ce n'est pas intéressant pour eux.



ROLAND BRON

Directeur VZ Suisse romande
roland.bron@vzch.com
tél. 021 341 30 30

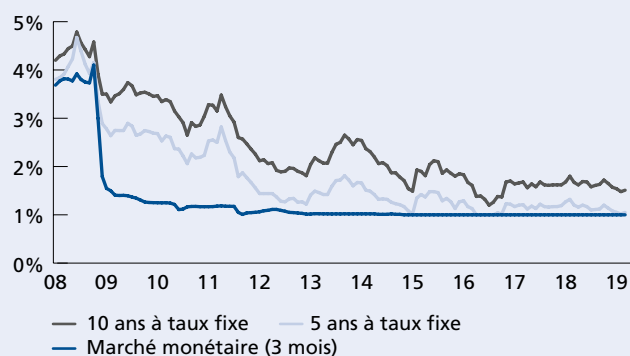
En Suisse, les taux hypothécaires devraient rester bas pendant encore un certain temps. C'est une conclusion à laquelle arrivent désormais aussi les banques, alors que l'année dernière encore, elles tablaient sur une forte hausse.

Or, certains pronostics laissent des traces, même s'ils ne se réalisent pas. Ainsi, beaucoup de propriétaires sont aujourd'hui enclins à souscrire des hypothèques à taux fixe de longue durée parce qu'ils souhaitent anticiper la remontée des taux annoncée (à tort). Avant d'opter pour une hypothèque à taux fixe, il convient toutefois de bien réfléchir. Elle présente en effet certains inconvénients :

► Un modèle coûteux

De nombreux établissements bancaires préfèrent recommander des hypothèques à taux fixe, car l'attribution de ce type d'hypothèques reste pour eux une affaire lucrative. Ils proposent souvent des rabais alléchants d'environ

Intérêts hypothécaires : évolution depuis 2008



Source : Indice hypothécaire VZ (avec plus de 40 banques et assurances)

0,25 % sur le taux d'intérêt officiel. Une telle offre paraît séduisante et le premier réflexe serait de la saisir tant que l'intérêt demeure aussi faible.

Attention : les taux d'intérêt officiels sont en général excessifs. Au bout du compte, le taux reste très élevé malgré le rabais. Il est préférable, jusqu'à nouvel ordre, de miser sur les hypothèques du marché monétaire (Libor) qui sont jusqu'à 0,5 % moins chères que les hypothèques à taux fixe. Avec une hypothèque de 500'000 francs, vous économisez chaque année 2500 francs si le taux est inférieur de 0,5 %. Sur dix ans, l'hypothèque du marché monétaire vous permet ainsi d'économiser 25'000 francs. Et en cas de hausse effective des taux, vous pouvez à tout moment passer à une hypothèque à taux fixe.

► Mauvaise stratégie

Les hypothèques à taux fixe, dont le taux d'intérêt est fixé pour une durée de 1 à 20 ans, sont le modèle le plus apprécié des emprunteurs. Elles offrent en effet une sécurité budgétaire à long terme puisque leur taux d'intérêt est fixé pour l'ensemble de la durée de l'hypothèque. Toutefois, si l'emprunteur opte pour une hypothèque à taux fixe de longue durée, il court un risque : un changement professionnel, une maladie grave ou un divorce peuvent le contraindre à vendre prématurément son logement et à résilier son hypothèque avant terme, ce qui lui reviendra très cher.

Attention : répartissez le montant total de votre hypothèque sur différents modèles ou sur des hypothèques de durées différentes. De cette manière, si un autre scénario que celui

envisagé se réalise, ce n'est pas la totalité de l'emprunt qui est concernée. Vous pouvez facilement combiner une hypothèque du marché monétaire avec une hypothèque à taux fixe de longue durée.

i Vous souhaitez financer votre logement en propriété grâce à une solution sûre et avantageuse ? Vous vous demandez quelle combinaison de modèles hypothécaires vous convient le mieux ? Les experts de VZ proposent un conseil hypothécaire individuel et vous indiquent les différentes possibilités au choix. Commandez la fiche technique sans frais ou convenez d'un rendez-vous pour un entretien sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (vous trouverez toutes les coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Réduire ses intérêts hypothécaires

Dans cette fiche technique, découvrez quelles possibilités s'offrent à vous pour réduire vos intérêts hypothécaires et réaliser ainsi des économies substantielles. Outre la stratégie hypothécaire, optimiser son profil risque-crédit constitue aussi une piste intéressante.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

Prévoyance : les femmes aux prises avec le temps partiel

En Suisse, six femmes sur dix travaillent à temps partiel, contre moins de deux hommes. Ces revenus souvent modestes creusent des lacunes dans la prévoyance de nombreuses femmes.



MATHIEU KAEMPF

Conseiller financier, VZ Neuchâtel
mathieu.kaempff@vzch.com
tél. 032 854 04 04

Lors de la retraite, bien des femmes ayant longtemps travaillé à moins de 50 % sont dépendantes de leur conjoint ou vivent avec le minimum vital. Telle est la conclusion d'une étude réalisée par la Conférence des délégués à l'égalité et l'Université de Lausanne.

Pilier 3a pour combler les lacunes

Travailler à temps partiel expose à des lacunes dans la caisse de pension. Exemple : une femme de 35 ans réduit son taux d'activité de 100 à 40 %. Jusqu'à la retraite, elle réaugmente progressivement son taux d'activité. Conséquence : si elle avait travaillé à 100 % jusqu'à 64 ans, elle aurait épargné 441'707 francs au lieu de 258'107 francs, soit 42 % ou 183'600 francs de plus. Quiconque travaille à temps partiel devrait vérifier les implications financières.

► **AVS** Pour toucher la rente maximale de 2370 francs par mois, il faut avoir

Lacune dans la caisse de pension

Comparaison entre l'avoire de caisse de pension d'une femme à temps plein et celui d'une femme à temps partiel; cotisations d'épargne 7, 10, 15 et 18 %; données en francs

	Âge de la femme active			
	25-34	35-44	45-54	55-64
Taux d'activité	100 %	100 %	100 %	100 %
Salaire AVS	100'000	100'000	100'000	100'000
Avoire de CP ¹	55'011	139'353	271'813	441'707
Taux d'activité	100 %	40 %	60 %	80 %
Salaire AVS	100'000	40'000	60'000	80'000
Avoire de CP ¹	55'011	76'580	139'699	258'107

1 Avoire de CP en fin de période, déduction de coordination de 24'885 francs (sans modification du taux d'activité); taux d'intérêt minimal LPP: 1 %

gagné en moyenne un revenu annuel d'au moins 85'230 francs, presque impossible pour un travailleur à temps partiel percevant souvent le minimum de 1185 francs.

Conseil: la cotisation AVS est au minimum de 482 francs par an. Vérifiez s'il vous manque des années de cotisation, car cela réduit les prestations. En général, les personnes mariées n'ont pas l'obligation de cotiser.

► Caisse de pension

Un salarié doit gagner généralement au moins 21'330 francs par an pour que l'employeur l'affilie à la caisse de pension et y cotise. Le niveau des cotisations est déterminé par la déduction de coordination, actuellement de 24'885 francs. Ce montant est soustrait du revenu pour obtenir le salaire

assuré. Ainsi, une personne gagnant 40'000 francs sera assurée à hauteur de 15'115 francs (40'000 moins 24'885 francs). Sur cette base seront calculées les cotisations et les rentes de vieillesse, pour enfant, de survivants et d'invalidité.

La déduction de coordination est souvent appliquée, une raison pour laquelle la prévoyance professionnelle de nombreuses femmes est insuffisante. Il sera donc très avantageux que la caisse de pension de l'employeur assure aussi des salaires plus faibles ou en tienne compte en ajustant la déduction de coordination au taux d'activité.

Une personne gagnant 40'000 francs avec un taux d'activité de 60 % arrive ainsi à un salaire assuré de 25'069 francs, au lieu de 15'115 francs.

FICHE TECHNIQUE

Prévoyance et temps partiel

Les points à prendre en compte lorsque vous souhaitez réduire votre taux d'activité.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

Conseil: si vous recherchez un poste à temps partiel, examinez le règlement de l'employeur en matière de prévoyance et exploitez toutes les possibilités de versements volontaires dans la caisse de pension.

► **Pilier 3a** Pour cotiser au pilier 3a, il faut percevoir un revenu soumis à l'AVS. Les travailleurs à temps partiel affiliés à une caisse de pension peuvent verser jusqu'à 6826 francs. Autrement, le maximum est égal à 20 % du revenu, plafonné à 34'128 francs.

Conseil: il ne reste souvent que le pilier 3a pour combler des lacunes de prévoyance. Donc essayez d'y effectuer des versements car les années manquées ne peuvent pas être rattrapées.

Un assouplissement autorisant à rattraper ultérieurement les cotisations serait souhaitable. Les femmes qui connaissent une interruption de revenu en profiteraient particulièrement.

i Vous souhaitez en savoir plus? Commandez la fiche technique sans frais ou prenez rendez-vous dans une succursale VZ (toutes nos coordonnées figurent en page 20). ●

Parole d'expert

Questions à Elmar Cosandey

Retraite, impôts, immobilier : chaque année, plus de 16'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. L'expert en prévoyance répond ici à quelques questions sur les placements.



ELMAR COSANDEY
Spécialiste en prévoyance
elmar.cosandey@vz.ch

La caisse de pension abaisse la rente future : que puis-je y faire ?

De nombreuses caisses de pension sont contraintes de revoir à la baisse leurs promesses de rentes. En cause : la faiblesse persistante des taux d'intérêt, qui rend pratiquement impossible l'obtention d'un rendement suffisant tout en prenant de faibles risques. Facteur aggravant, l'allongement de l'espérance de vie fait que l'avoire de vieillesse épargné doit durer de plus en plus longtemps.

Conseil : étudiez tous les moyens d'assurer vos revenus pour vos vieux jours. Peut-être resterez-vous actif au-delà de l'âge de l'AVS : avec chaque année d'activité prolongée, les rentes augmentent (cf. articles pages 10 et 11). Cotisez volontairement au pilier 3a et à la caisse de pension : vous améliorerez ainsi vos prestations de vieillesse et paierez moins d'impôts. Souvent, prendre sa retraite petit à petit permet aussi d'atténuer la progression de l'impôt. Enfin, réduisez vos frais courants en supprimant les primes d'assurance et frais bancaires inutilement élevés pour vos comptes, dépôts et conseils en placements. N'hésitez pas à comparer les différentes offres! ●

FICHE TECHNIQUE

Compenser la baisse des rentes

Une série de mesures qui vous aideront à organiser votre prévoyance. Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vz.ch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

J'ignore les prestations auxquelles m'attendre de ma caisse de pension

La plupart des personnes actives viennent de recevoir leur relevé de caisse de pension. Le relevé et le règlement étant compliqués, les gens classent ou jettent souvent l'un et l'autre sans les consulter. Ce n'est pas une bonne idée.

Conseil : étudiez soigneusement ces documents. C'est la seule façon de vérifier si les prestations de votre caisse de pension suffiront pour votre retraite ou s'il faudra prendre des dispositions complémentaires. Le relevé indique aussi combien verse la caisse de pension en cas d'invalidité ou quelles prestations percevront vos proches à votre

FICHE TECHNIQUE

Lire son certificat de caisse de pension

Apprenez comment assurer votre sécurité financière à la retraite. Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vz.ch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

décès. Vérifiez aussi dans le règlement qui recevrait alors votre avoir. Il se peut que votre conjoint n'en bénéficie que si vous le déclarez par écrit auprès de la caisse de pension. ●

Les rachats volontaires sont-ils réservés aux hauts revenus ?

On entend fréquemment dire que les rachats volontaires dans la caisse de pension sont réservés aux plus aisés, car ceux-ci ont la possibilité d'y verser des sommes importantes. Or, ces rachats peuvent également valoir la peine avec d'assez petites sommes. Beaucoup de ménages suisses laissent dormir de gros montants sur leurs comptes d'épargne, souvent entre 50'000 et 300'000 francs. Sachant que les économies placées sur un compte se déprécient avec le temps, ils feraient mieux de consacrer cet argent à des rachats dans la caisse de pension.

Conseil : si, par exemple, vous avez économisé ou hérité de 45'000 francs, vous pouvez verser 15'000 francs sur trois ans et déduire ces rachats en totalité de votre revenu imposable. Vous améliorez vos prestations de vieillesse et parfois, selon la caisse de pension, vos prestations en cas de décès ou d'invalidité. Le plus rentable sera un rachat effectué dans les années précédant la retraite. Attention : si, en cas de cotisation volontaire à la caisse de pension, vous récupérez cet argent avant trois ans, vous devrez acquitter l'impôt économisé grâce au rachat. ●

FICHE TECHNIQUE

Rachat d'années de cotisation : informations utiles

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vz.ch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

Vendre son bien : une opération plus délicate qu'il n'y paraît

Les enfants quittent le nid, le nouvel emploi se trouve dans une autre région, le domicile parental est vide : nombreuses sont les raisons de se séparer d'un bien.



JACQUELINE KAISER
Experte hypothécaire
jacqueline.kaiser@vzch.com
tél. 044 207 27 27

Comment planifier au mieux la vente d'un bien? Les points suivants aideront les propriétaires à penser à l'essentiel.

► **Objectifs** Concernant le prix, réfléchissez bien à ce qui vous importe : souhaitez-vous obtenir le prix le plus élevé possible ou bien, par exemple, donner la priorité à une famille?

► **Prix indicatif** Bien des gens se fient à leur instinct. Conséquence : ils se trompent dans l'estimation de la valeur de marché. Partez sur une base de négociation réaliste, en vous appuyant pour ce faire sur une estimation professionnelle (voir page 4). S'il vous faut corriger le prix à la baisse, c'est un mauvais signe.

► **Préparatifs** Pour les visites, le bien doit être idéalement vide, ou au moins propre et bien rangé. En revanche, de gros travaux de modernisation, de rénovation ou d'assainissement augmentent rarement le gain. Ils sont souvent

superflus parce que les nouveaux propriétaires désirent arranger la maison à leur goût.

► **Dossier** Constituez une documentation complète. La banque de l'acheteur a besoin d'informations précises pour faire une estimation correcte. Décrivez l'emplacement, la vue, l'accès au réseau de transport, les nuisances et l'état du bâtiment avec précision ; signalez aussi les défauts et estimez le besoin de rénovation. Les banques ont aujourd'hui tendance à sous-évaluer les biens. Par conséquent, soyez clair dans vos indications et donnez des chiffres vérifiables. Un style trop fleuri suscite le scepticisme.

► **Calendrier** Prévoyez une marge suffisante. Même aux meilleurs emplacements, trouver le bon acheteur peut prendre des mois. Et même alors, le processus n'est pas encore achevé : négociations, rédaction du contrat et exécution prennent aussi du temps.

► **Mise en vente** Publiez des annonces sur les plateformes en ligne. Plus de gens seront informés, plus vous aurez de chances de trouver le bon acheteur. Si cette démarche vous demande trop d'efforts, il vaut peut-être la peine

FICHE TECHNIQUE

Vendre son bien immobilier

Les points que vous devez connaître si vous envisagez de vendre votre bien immobilier.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

d'engager un agent immobilier, qui veillera à ce que tout se déroule selon vos souhaits. Faites toutefois attention à ne pas signer de clause d'exclusivité. En cas de forte demande du bien, vous pourrez aussi initier une procédure d'enchères par l'intermédiaire de l'agent immobilier.

► **Adjudication** À l'issue de l'adjudication, faites signer au plus vite le contrat de réservation et demandez un acompte. Confiez ensuite la rédaction du contrat de vente à un notaire.

i Vous souhaitez faire les choses correctement en vendant votre bien immobilier? Commandez la fiche technique sans frais (cf. plus haut) ou prenez rendez-vous pour un entretien avec un spécialiste en immobilier dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20). ●

Maîtrisez vos frais de construction

Les frais de construction peuvent vite être 5 ou 10% plus élevés que prévu. Or, beaucoup de propriétaires ont économisé pendant longtemps pour pouvoir apporter les 20% de fonds propres nécessaires. Pour eux, le réveil risque d'être brutal si ce surcoût les oblige soudain à mettre davantage la main à la poche.

Les prestataires face à leurs obligations

En général, un supplément de coûts s'annonce de bonne heure. Pourtant, les architectes et les concepteurs tirent souvent trop tard la sonnette d'alarme. Quand la facture finale arrive, il est difficile de rectifier le tir. Le maître d'ouvrage aura donc intérêt à mettre tôt ses prestataires face à leurs responsabilités, ou à se faire accompagner par un agent fiduciaire.

i Vous voulez garder la maîtrise des coûts de construction? Commandez la fiche technique (voir encadré ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Contrôle des coûts de construction

Conseils aux maîtres d'ouvrage pour éviter un débordement des coûts.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

À 65 ans, rester dans la vie active

De plus en plus de Suisses continuent de travailler après la retraite, et pas forcément par nécessité financière. Cela vaut la peine pour eux de suivre quelques règles afin de conserver la plus grande part possible du revenu supplémentaire.



JULIEN FAVRE

Directeur VZ Lausanne
julien.favre@vz.ch
tél. 021 341 30 30

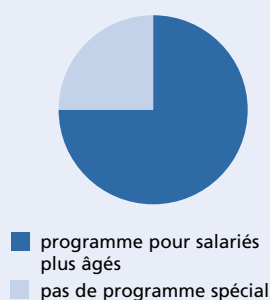
Rester actif après la retraite? C'est le souhait de plus en plus de gens en Suisse. D'après les données de l'Office fédéral des assurances sociales, près d'une personne active sur trois travaille déjà au-delà de l'âge AVS ordinaire; souvent à son compte, mais aussi en tant que salariée.

Pour beaucoup, le travail constitue un élément majeur de la vie. Or, jusqu'à présent, il n'y avait que peu de contrats pour les plus de 60 ans. Pour continuer à travailler après l'âge ordinaire de la retraite, et obtenir par exemple de l'ancien employeur un mandat de conseil, il fallait faire preuve de grande initiative.

Toutefois, une page semble se tourner. Une enquête réalisée par VZ VermögensZentrum auprès de vingt employeurs suisses montre que la pénurie de personnel qualifié fait évoluer les mentalités. Bon nombre des entreprises interrogées indiquent que 25 à 30% de leurs salariés ont aujourd'hui plus de 50 ans, et la tendance est en hausse. Parmi les entreprises consul-

Programmes pour salariés plus âgés

15 des 20 entreprises interrogées tentent de maintenir plus longtemps leurs salariés dans le processus de travail.



tées: UBS, Credit Suisse, Coop, Migros, Swisscom, La Poste et les CFF.

Le nombre de départs en retraite devrait augmenter ces prochaines années et les entreprises redoutent de perdre un précieux savoir-faire. Pour y remédier, 75% de celles interrogées déclarent vouloir retenir plus longtemps leurs employés avec des programmes spéciaux, jusqu'à 70 ans pour certaines.

► Envisager le report de la rente AVS

Continuer à travailler après la retraite a aussi des revers. Si l'on n'y prend garde, une bonne partie du revenu supplémentaire risque d'être engloutie dans les impôts. En effet, une personne qui perçoit une rente en plus de son revenu peut passer dans une tranche d'imposition supérieure. Il vaut donc la peine de se demander si l'on a besoin de la rente AVS en

plus de son salaire tant que l'on exerce une activité professionnelle, ou bien si celle-ci peut être ajournée. Les femmes peuvent repousser leur première rente AVS jusqu'à 69 ans, les hommes jusqu'à 70 ans.

La rente s'accroît lorsqu'on reporte son départ à la retraite, et ce à vie. Par exemple, avec un report de trois ans, elle progresse

«Quiconque continue à travailler devrait suivre quelques règles»

de 17,1% (voir graphique ci-dessous). Pour en bénéficier, il faut informer la caisse AVS compétente un an au plus tard après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Nul besoin de fixer une période de report définitive: une fois passée la durée minimale d'un an, on peut à tout moment percevoir la première rente AVS.

CONSEILS

Ajourner le versement de la rente AVS et du pilier 3a

Planifiez soigneusement comment et à quel moment vous toucherez vos avoirs de prévoyance afin d'éviter des impôts inutiles. Voici les points clés dans ce cadre:

- Le report de la rente AVS est possible jusqu'à 70 ans (hommes) et 69 ans (femmes). Ceci est aussi possible pour les personnes qui ne sont plus actives.
- La durée de report s'élève à un an au minimum, et à cinq ans au maximum.
- Les mêmes limites d'âge s'appliquent au pilier 3a ainsi qu'aux avoirs sur les comptes et polices de libre passage. On ne peut reporter le versement de l'avoir d'un unique pilier 3a que tant que l'on est actif.
- Les revenus des intérêts et des dividendes sur le pilier 3a et les comptes de libre passage ne constituent pas un revenu ou patrimoine imposable. Ce n'est pas non plus le cas des avoirs.

Ajourner la retraite AVS est avantageux

Plus le report est important, plus la rente AVS est élevée

Années et mois	Années			
	0 à 2	3 à 5	6 à 8	9 à 11
1	5,2%	6,6%	8,0%	9,4%
2	10,8%	12,3%	13,9%	15,5%
3	17,1%	18,8%	20,5%	22,2%
4	24,0%	25,8%	27,7%	29,6%
5	31,5%	-	-	-

Exemple de lecture: une personne qui ajourne sa rente AVS de 2 ans et 8 mois percevra à vie 13,9% de rente en plus.

Progression de la rente de la caisse de pension en cas de versements prolongés

Exemple: avoir de caisse de pension de 350'000 francs (rémunéré à 1%) à la retraite; le taux de conversion augmente de 0,2% par année de report; salaire assuré de 50'000 francs; cotisations d'épargne (avoirs de vieillesse): 18% du salaire assuré

Âge	Taux de conversion +0,2% par année de report	Rente de vieillesse par année	Hausse de la rente en %
65	6,8%	23'800 CHF	-
66	7,0%	25'375 CHF	+6,6%
67	7,2%	27'016 CHF	+13,5%
68	7,4%	28'716 CHF	+20,7%
69	7,6%	30'478 CHF	+28,1%
70	7,8%	32'302 CHF	+35,7%

► Lire attentivement le règlement de la caisse de pension

Quiconque continue d'exercer une activité lucrative après l'âge AVS ordinaire peut continuer à cotiser dans la caisse de pension. Ces cotisations d'épargne supplémentaires augmentent l'avoir. En principe, le taux de conversion pour convertir l'avoir de vieillesse en rente annuelle augmente aussi puisque la caisse de pension doit financer la rente moins longtemps.

Mais certaines caisses de pension n'autorisent plus de versement lorsqu'un assuré a atteint l'âge AVS ordinaire. Il peut alors valoir le coup de se faire verser une partie de l'avoir en capital. En général, cela suffit aussi à réduire le revenu imposable pour éviter une hausse inutile de la charge fiscale.

► Continuer à cotiser au 3^e pilier

Les actifs à l'âge de la retraite peuvent continuer à cotiser au pilier 3a, jusqu'à 69 ans

pour les femmes et 70 ans pour les hommes. Pour les actifs continuant de cotiser dans la caisse de pension, les cotisations au troisième pilier sont plafonnées en 2019 à 6826 francs par an.

« Les cotisations d'épargne supplémentaires accroissent l'avoir »

Les indépendants et les salariés sans caisse de pension peuvent verser jusqu'à 20% de leur revenu net annuel au pilier 3a, à concurrence toutefois de 34'128 francs.

D'un point de vue fiscal, il est souvent judicieux de toucher les avoirs du pilier 3a le plus tard possible. En effet, les intérêts et les dividendes inscrits aux comptes du pilier 3a et issus des fondations de libre passage ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu. D'autre part, les avoirs de prévoyance accumulés ne sont pas pris en

compte dans le patrimoine imposable.

i Vous envisagez de poursuivre une activité rémunérée au-delà de l'âge AVS ordinaire? Parlez-en avec les experts de VZ Vermögenszentrum. Un plan financier solide vous montrera comment optimiser votre revenu imposable. Vous découvrirez aussi comment combler vos lacunes de prévoyance. Prenez rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20).

FICHE TECHNIQUE

Exercer une activité lucrative à la retraite

Ce que vous devez savoir si vous désirez rester actif après l'âge ordinaire de la retraite AVS.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

... ou envisager une sortie anticipée de la vie professionnelle ?

Plus tôt on quitte son activité rémunérée, plus cela revient cher. Une sortie progressive peut aider à réaliser son rêve de retraite anticipée.

Dès 50 ans, beaucoup pensent à s'arrêter avant l'âge ordinaire de la retraite. Toutefois, la retraite anticipée coûte cher. Le revenu disparaît, et en même temps la prévoyance professionnelle se détériore. Et si tous les avoirs de prévoyance

sont versés en une seule fois, il faut s'acquitter d'impôts élevés. Une alternative à la retraite anticipée complète existe: la retraite partielle progressive. Partir pas à pas à la retraite présente certains avantages. Quiconque réduit son taux d'activité

continue à effectuer des versements dans la caisse de pension et reste ainsi assuré en cas de décès et d'invalidité jusqu'à la retraite complète. De plus, avec cette option, la personne touche un revenu au titre de son activité à temps partiel et ne doit généralement pas verser de cotisations AVS pour les personnes sans activité lucrative, contrairement à une personne préretraîtée. ●

FICHE TECHNIQUE

Partir progressivement à la retraite

Cette fiche technique sans frais vous donne un bon aperçu des aspects importants à prendre en compte lorsque vous souhaitez partir peu à peu à la retraite.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, en ligne sur vzch.com/vznews115-fr. Ou prenez directement contact avec nous (retrouvez toutes les coordonnées de nos succursales à la page 20).

De l'information fiable dans les ouvrages VZ

Comment bien planifier votre retraite, réaliser des économies tout en payant moins d'impôts avec les hypothèques, comment faire baisser votre facture fiscale de manière durable et comment régler votre succession? Dans nos ouvrages, les experts de VZ apportent des réponses simples et compréhensibles à ces questions financières complexes.



Investir selon des règles fixes avec ETF et actions

Ce mode d'emploi sur les investissements selon des règles fixes avec ETF et actions rédigé par des experts de VZ et Dufour Capital s'adresse aux investisseurs qui souhaitent comprendre les mécanismes et les stratégies des règles intelligentes puis les mettre en œuvre avec des instruments efficaces.

228 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-32-4 (2019)



Retraite

Le sujet de la retraite est complexe car il comporte de nombreuses questions relatives à l'AVS, la caisse de pension, les impôts, l'immobilier, les valeurs mobilières et les successions. Ce guide fournit par conséquent des réponses compréhensibles aux questions les plus importantes en la matière.

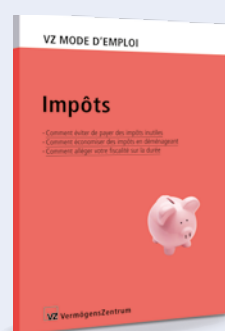
120 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-15-7 (2016)



Hypothèques

Quel est l'impact d'une hypothèque sur mes impôts? Quel devrait être le montant idéal de mon hypothèque? Dois-je opter pour un amortissement direct ou indirect? Quelle est la meilleure stratégie hypothécaire? Les réponses à ces questions et à d'autres encore sont résumées dans cet ouvrage.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-27-0 (2018)



Impôts

Ce livre éclaire sur les principes de la fiscalité suisse et les possibilités d'optimisation existantes. Des check-lists aident à mettre en œuvre des mesures pour économiser des impôts. Cet ouvrage est particulièrement utile aux particuliers, qui y trouveront des conseils pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire.

104 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-26-3 (2018)



Successions et donations

À combien s'élève l'héritage? Comment avantager le conjoint survivant? Comment rédiger un testament? Quel est le processus de partage? Comment sont imposés les biens immobiliers? Cet ouvrage apporte des réponses à ces questions et à bien d'autres encore au sujet des successions et donations.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-16-4 (2016)

LIVRES ET AUTRES

PUBLICATIONS

DE VZ

Retrouvez nos ouvrages thématiques rédigés par les experts de VZ ainsi que de nombreuses fiches techniques et articles sur divers sujets financiers sur vz.ch.com.

Commandez les publications de VZ directement sur notre site internet, au moyen du talon ci-joint ou par téléphone au **021 341 30 30**.

Tous les livres de VZ sont aussi disponibles en librairie.

Remariage : protégez vos enfants

Il est fréquent qu'un partenaire fasse entrer dans le mariage des enfants issus d'une relation antérieure. Il faut alors agir pour préserver les héritiers légitimes.



BASTIEN MÉTRAILLER
Conseiller financier, VZ Genève
bastien.metrailler@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Beaucoup de parents se marient une seconde fois, et il est fréquent que les conjoints amènent leurs propres enfants dans cette nouvelle union. Or, rares sont ceux qui règlent le devenir du patrimoine et du logement après le décès du nouveau conjoint. Conséquence : même si le patri-

moine provient de la famille du premier défunt, une grande partie peut revenir à la famille du conjoint qui décède en second ; et cela, au détriment des propres enfants. Quiconque vit au sein d'une famille recomposée devrait donc prendre certaines dispositions. Deux exemples :

► **Usufruit :** un père peut transmettre à sa deuxième femme l'usufruit sur la fortune et la maison. Ses enfants du premier mariage en conservent alors la propriété et pourront en disposer librement après le décès de l'usufruitière, laquelle peut

conserver les revenus du patrimoine et habiter dans la maison. Cependant, elle doit en assumer l'entretien, les frais accessoires et les impôts. Elle n'a pas non plus le droit de diminuer le patrimoine. Une vente de la maison devient impossible.

► Héritiers grevés et

appelés : une mère peut, par testament ou pacte successoral, décider que le patrimoine revienne d'abord à son deuxième mari en qualité d'héritier grevé. Elle peut dans le même temps instituer ses enfants du premier mariage comme héri-

FICHE TECHNIQUE

Planifier sa succession

Transmettez votre fortune selon votre souhait.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

tiers appelés ; ils recevront le reste de la fortune au décès de l'héritier grevé.

i Vous souhaitez connaître la solution la plus avantageuse dans votre situation ? Les experts de VZ vous y aideront. Prenez rendez-vous pour un entretien sans frais et sans engagement dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées en page 20). ●

Rente ou capital, une décision toujours difficile

Toucher son avoir de la caisse de pension sous forme de rente ou de capital ? C'est l'une des décisions les plus importantes à prendre pour assurer la qualité de vie à la retraite, et elle vous engage pour toute la vie. Les conseils suivants vous aideront à faire la part des choses.

► **Capital :** vous souhaitez percevoir le capital ? Renseignez-vous sur le délai d'annonce, qui peut aller jusqu'à trois ans. Les caisses de pension apprécient aujourd'hui que les assurés se fassent verser leur avoir. Mais passé le délai, on ne peut plus prétendre au retrait en capital.

► **Rente :** attendez-vous à une rente moindre que celle indiquée sur votre dernier relevé, car de nombreuses caisses de pension vont devoir encore baisser leur taux de conversion. Établissez un budget. De cette façon, vous verrez si une rente réduite suffit pour maintenir votre niveau de vie.

► **Plan financier :** faites un plan financier pour les deux formes de versements et regardez comment évoluent vos revenus et votre patrimoine. Prenez en compte la performance des placements ainsi que l'inflation, qui renchérit le coût de votre vie au fil des ans.

► **Impôts :** vérifiez les conséquences fiscales. En général, il est plus intéressant à long terme de percevoir le capital que la rente. Mais d'autres facteurs sont tout aussi importants, par exemple la sécurité de vos revenus et la protection des survivants.

► Combinaison des

deux : alliez les avantages de ces deux options. La rente garantit le minimum vital jusqu'à un âge avancé, et vous conservez une souplesse financière avec le capital versé. S'agissant des couples, un conjoint peut toucher la rente tandis que l'autre perçoit le capital.

i Vous souhaitez savoir ce qui convient le mieux à votre situation et vos besoins ? Prenez rendez-vous avec nos experts pour un entretien sans frais dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Retraite : percevoir la rente ou le capital ?

Lisez ce que vous devriez savoir à ce sujet.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

Investisseurs bien accompagnés grâce au conseil en dépôt de VZ

Les investisseurs privés exigeants bénéficient du soutien des experts de VZ pour gérer leurs placements. Avec le conseil en dépôt de VZ, vous restez maître de vos investissements.



EMERIC BRUEGGER
Conseiller financier, VZ Lausanne
emeric.bruegger@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Beaucoup d'investisseurs ne sont pas satisfaits de leur banque, car leur conseiller ne s'occupe que trop peu de leurs placements. Ceux qui souhaitent gérer eux-mêmes leurs investissements sont confrontés au manque de temps ou de connaissances en la matière. En effet, bien placer son argent requiert une bonne maîtrise des mécanismes et instruments financiers, ce qui n'est pas à la portée de chacun. De mauvaises décisions peuvent avoir un

impact sur les rendements. Autre point: les frais de dépôt et de transaction élevés viennent également entamer les rendements.

La gestion d'un portefeuille de placement exige par conséquent des connaissances solides et spécialisées.

Investir dans un portefeuille sur mesure

Le conseil en dépôt de VZ s'adresse aux investisseurs qui souhaitent gérer eux-mêmes leur portefeuille sur les conseils d'un expert. Le conseiller en dépôt élabore des propositions d'investissement et de restructuration qui correspondent aux préférences de l'investisseur. Choix des instruments de placement, propositions et idées d'investissement font

partie de ses attributions. De plus, il surveille les positions du portefeuille en continu.

Un conseil indépendant et de qualité

Chez VZ, l'indépendance joue un rôle primordial. En ce qui concerne le conseil en dépôt, celle-ci se traduit par l'absence de conflit d'intérêts, par la sélection des instruments de placement les plus adaptés aux besoins du client ainsi que par une transparence maximale.

Concrètement, cela signifie, par exemple, que VZ n'utilise pas de produits maison et ne recourt pas non plus à des subventions croisées. En outre, la prise en compte de l'univers de placement dans son en-

ACTION

Analyse de dépôt indépendante

Faites analyser le potentiel, les risques et les frais de votre dépôt par les experts de VZ. Prenez rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20). Ou bien demandez votre analyse avant le 31 mai 2019 pour pouvoir bénéficier du prix spécial de 100 francs (hors taxe) sur: vzch.com/analysededepot

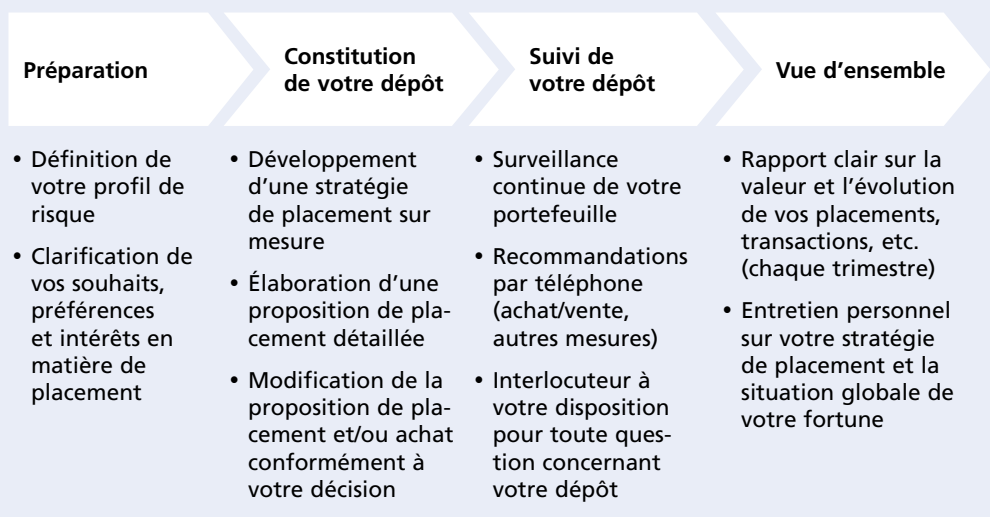
semble et la transparence totale des coûts grâce à des frais forfaitaires sont garanties.

Par ailleurs, grâce à l'expertise de VZ, les investisseurs bénéficient de nombreux avantages, tels qu'un ajustement du portefeuille à leur tolérance au risque personnelle, la surveillance des placements et le fait d'être tenus informés de la nécessité d'agir en cas de changement de tendance. Ils reçoivent des recommandations régulières quant aux meilleurs titres. Enfin, les clients de VZ ont accès à des analyses d'actions de nombreuses entreprises à travers le monde et disposent d'un interlocuteur compétent à tout moment.



Vous vous demandez si le conseil en dépôt proposé par VZ serait une possibilité intéressante pour vous et souhaitez en savoir plus sur cette prestation? Prenez rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (vous trouverez toutes les coordonnées en page 20).

Conseil en dépôt chez VZ: nos prestations



Fonds de placement: les banques facturent à double

Une analyse de près de 2000 portefeuilles lève le voile sur les principaux points faibles des investisseurs suisses. Des erreurs importantes font automatiquement chuter les rendements.



LAURENT NERI
Conseiller financier, VZ Genève
laurent.neri@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Les résultats d'une récente enquête de VZ sont stupéfiants. En 2018, les spécialistes en placements ont passé 1837 dépôts au peigne fin. Constat: ceux-ci comportent en moyenne 53,9% de produits bancaires « maison ». Certains portefeuilles contiennent même exclusivement des produits de placement de la banque qui gère le dépôt. De quoi éveiller les soupçons des investisseurs.

Des frais élevés avec les fonds actifs

L'une des raisons, et pas la moindre, est le conflit d'intérêts propre aux banques: elles ont tout lieu d'inciter leurs clients à investir dans leurs propres produits, car elles gagnent davantage avec ces derniers qu'en vendant les produits de placement d'autres prestataires. De même, rien d'étonnant à ce que plus de 90% des dépôts examinés soient constitués de « fonds de placement actifs » (voir encadré à droite). En effet, dans

certains cas, le détenteur de fonds de cette nature passe deux fois à la caisse: investisseurs et épargnants paient non seulement les commissions annuelles de gestion du dépôt, mais également les frais de la gestion active du fonds. Autre inconvénient: de nombreux fonds de placement « maison » affichent des résultats médiocres dans le meilleur des cas et se classent parfois loin derrière les meilleurs produits de leur catégorie.

Des produits risqués pour les investisseurs

La forte représentation des produits structurés (ils sont présents dans 24,8% des portefeuilles, soit presque un sur quatre) est également frappante. Avec ces produits, la protection de l'investisseur est plus faible qu'avec les fonds de placement, les risques sont difficilement évaluable et les

frais souvent opaques. En outre, ces instruments sont souvent liés à des commissions excessives, les coûts totaux pouvant atteindre 4% de l'apport. Ils ne conviennent donc qu'à des investisseurs avertis.

Les frais amputent le rendement

De nombreux dépôts présentent des cumuls de risques parfois considérables, autrement dit une surreprésentation d'un titre, d'une branche ou d'un marché. Certains sont constitués à 20% d'un seul titre, généralement une valeur vedette suisse. En cas d'effondrement du cours du titre, les conséquences sur la performance et la valeur du dépôt sont désastreuses.

Le grand nombre de très petites positions est également marquant. Celles-ci ne contribuent guère à la diversification et génèrent

FICHE TECHNIQUE

Les erreurs de placement les plus fréquentes

La fiche technique résume pour vous les principales erreurs découvertes par les experts de VZ dans les dépôts des épargnants.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

des frais inutiles. En outre, la multiplicité de petites positions nuit à la visibilité du portefeuille.

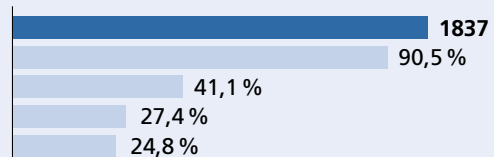
Conseil: Demandez l'avis d'un tiers. Faites examiner les risques et les frais liés à votre dépôt et la façon dont vous pouvez optimiser vos placements. Rares sont les investisseurs qui savent exactement ce que la banque prélève chaque année... et qui diminue sensiblement le rendement.

i Vous souhaitez placer votre argent intelligemment, en évitant les frais excessifs? Convenez d'un rendez-vous pour un entretien dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées figurent en page 20). ●

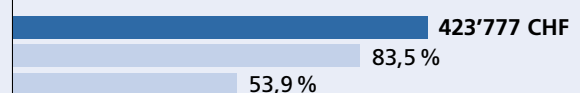
Analyse de dépôt: comment les Suisses placent leur argent

En 2018, VZ a examiné le rapport risque/rendement, les structures de coûts, la sélection de produits et la durabilité des placements de 1837 dépôts.

Nombre total de dépôts analysés
avec fonds de placements actifs
avec Exchange Traded Funds (ETF)
avec fonds indiciels
avec produits structurés



Valeur moyenne du dépôt
Volume moyen titres en CHF
Volume moyen produits bancaires propres



Prévoyance et assurance : économisez 700 francs par employé

Les entreprises qui s'adressent à un professionnel de la gestion des assurances pour optimiser leur prévoyance professionnelle protègent mieux leur personnel et économisent beaucoup d'argent.

Les entreprises souhaitent offrir une bonne protection à leurs employés et aux familles de ces derniers. Dans le même temps, elles veulent s'assurer que les dépenses de prévoyance et d'assurance soient financièrement supportables à long terme. Il n'est toutefois pas évident de comparer les frais et les prestations des différents

produits. En règle générale, on n'a pas le temps de tout analyser en détail. C'est la raison pour laquelle beaucoup préfèrent s'en remettre à un courtier en assurances.

L'exemple présenté dans le tableau ci-dessous montre comment une PME est parvenue à économiser chaque année 700 francs par collaborateur après avoir fait

réexaminer sa situation en matière de prévoyance et d'assurances par des experts des assurances de VZ.

Les primes et les frais de gestion de la caisse de pension, l'assurance-accidents et l'assurance d'indemnités journalières maladie, mais aussi le conseil, recèlent un fort potentiel d'économies. VZ facture par exemple un

forfait de 200 francs par employé, quel que soit le prestataire, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Ainsi, les experts de VZ ne sont pas incités à privilégier telle ou telle offre du fait de la rémunération qu'ils reçoivent. ●

ACTION

Gestion des assurances pour entreprises

Vous souhaitez optimiser la situation de votre PME en matière d'assurances et de prévoyance? Les experts de VZ calculent sans frais votre potentiel d'épargne. Chargez dès maintenant le certificat de prévoyance et le certificat collectif de votre caisse de pension sur vzch.com/gestion-assurances.

Ou contactez un spécialiste dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (cf. page 20).

Exemple: une PME peut économiser 700 francs par collaborateur

	Anciens frais	Frais après optimisation VZ
Caisse de pension (prime de risque)	2'600 CHF	2'450 CHF
Caisse de pension (frais de gestion)	400 CHF	150 CHF
Assurance-accidents et d'indemnités journalières	2'000 CHF	1'800 CHF
Rémunération des conseillers (courtiers)	300 CHF	200 CHF
Frais annuels par collaborateur	5'300 CHF	4'600 CHF
Potentiel d'économies annuel par collaborateur		-700 CHF

Newsletter spéciale PME: des nouvelles fraîches directement dans votre boîte aux lettres

Taux d'intérêt bas, évolution démographique, taux de conversion minimum élevé: l'environnement est de plus en plus difficile pour les caisses de pension. Quant aux entreprises, elles doivent pouvoir offrir à leurs employés la meilleure prévoyance possible tout en veillant à limiter leurs coûts. Pour les PME, un tel contexte représente un véritable défi.



Une fois par mois, la newsletter spéciale PME donne aux entrepreneurs et aux responsables de caisses de pension des conseils pour optimiser la prévoyance professionnelle, les assu-

rances de l'entreprise et les placements. Voici un petit aperçu de ce qui a été abordé récemment dans les derniers envois:

- coûts de la prévoyance: comment les entreprises peuvent maîtriser leurs coûts liés à la caisse de pension en déterminant leur potentiel d'économies
- impôts: comment exploiter tout le potentiel d'économies fiscales

- le piège de la redistribution: pourquoi il est urgent d'agir afin de protéger ses collaborateurs de la baisse annoncée des rentes

i Abonnez-vous à la newsletter mensuelle de VZ: à cet effet, rendez-vous sur www.vzch.com/newsletter-fr, puis sélectionner Spécial PME, ou utilisez le talon ci-joint. ●

Encore de grandes différences dans le classement des caisses de pension 2019

Les experts de VZ VermögensZentrum examinent régulièrement les 30 caisses de pension les plus importantes. Leur dernière analyse met en lumière des différences marquées au niveau des frais et des prestations.



YANNICK YERSIN

Responsable clients entreprises
yannick.yersin@vz.ch
tél. 021 341 30 30

Notre caisse de pension est-elle suffisamment bonne? De nombreux employeurs tentent de répondre à cette question dès le début de l'année, car le contrat d'affiliation doit généralement être dénoncé dans les six premiers mois si nécessaire. Compte tenu des réductions de prestations de ces dernières années, ils veulent éviter de nouvelles pertes pour leurs employés et pour eux-mêmes.

La prévoyance professionnelle étant un sujet complexe, la recherche d'une nouvelle caisse de pension est souvent reportée. Résultat: employeurs et salariés continuent de dépenser trop.

Chaque année, VZ VermögensZentrum publie un classement des caisses de pension. Les experts de VZ comparent la rémunération, les frais de gestion, le taux de conversion et de couverture de 30 institutions collectives et communes en Suisse. 1,6 million d'assurés sont affiliés à ces institutions de prévoyance.

Frais de gestion¹

Caisse de pension	coût par assuré
Symova	105 CHF
Spida	153 CHF
ASGA	196 CHF
...	...
Frais de gestion les plus élevés	1'405 CHF

+ 1232%

¹ Frais de gestion selon rapport établi au 31.12.2017 (sans gestion de fortune)

Taux de conversion 2019 pour les hommes

Caisse de pension	taux de conversion ¹
Spida	6,80%
Copré	6,60%
Profond	6,60%
...	...
Taux de conversion les plus faibles	5,14%

-24,4%

¹ Pondération: avoir de vieillesse obligatoire: 60%; avoir de vieillesse surobligatoire: 40%

► Frais de gestion

Le dernier classement des caisses de pension réalisé par les experts de VZ révèle une différence de 1300 francs par assuré, pour l'année 2019, en ce qui concerne les frais de gestion. Il ressort du classement que la caisse de pension la moins chère facture 105 francs par assuré, contre 1405 francs pour la plus coûteuse.

Compte tenu des intérêts négatifs, placer les avoirs de façon rentable devient un véritable casse-tête pour les caisses de pension. Il est donc d'autant plus important que le produit des placements ne soit pas impacté davantage par des frais élevés.

► Taux de conversion

Autre paramètre important: le taux de conversion, utilisé par les caisses de pension pour convertir l'avoir de vieillesse épargné en rentes annuelles.

Certaines caisses de pension appliquent un taux de conversion dit enveloppant pour les prestations obligatoires et surobligatoires. Ce taux peut être inférieur au taux d'intérêt minimum légal de 6,8%.

Cela est dû au fait que les caisses de pension peuvent fixer elles-mêmes les taux de conversion dans le régime surobligatoire, pour autant qu'elles fournissent au moins les prestations obligatoires.

ACTION

Analyse de la caisse de pension

Vous êtes entrepreneur et souhaitez savoir où se situe votre caisse de pension?

Dans ce cas, chargez le certificat de prévoyance de votre caisse de pension sur vz.ch.com/test-cp.

Vous recevrez un comparatif actualisé ainsi qu'une analyse succincte accompagnée de recommandations sur la façon dont vous pouvez améliorer votre prévoyance. Ou prenez contact avec un conseiller au 021 341 30 30.

Pour comparer le taux de conversion des institutions collectives, le classement s'est fondé sur une pondération de 60% pour l'avoir de vieillesse obligatoire et de 40% pour le surobligatoire.

On constate que le taux de conversion le plus élevé est de 6,8%, contre 5,14% pour une caisse de pension. Pour un avoir de 600'000 francs, cela représente une différence de rente de 9960 francs par an.

i Les classements actuels représentent un état des lieux et ne sauraient constituer une garantie pour le futur. Pour une évaluation pertinente, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte. Vous souhaitez en savoir plus? Prenez rendez-vous dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes nos coordonnées en page 20). ●

Prévoyance professionnelle : les entreprises paient trop cher

De nombreuses entreprises versent toujours des primes trop élevées à leur caisse de pension. Il est pourtant simple d'optimiser sa solution de prévoyance et d'économiser beaucoup d'argent.



JOËL BATISTA
Consultant LPP
joel.batista@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les différences de primes entre les caisses de pension sont colossales, jusqu'à 35 % pour certaines prestations. Ces frais inutiles grèvent le budget des entreprises et des assurés. Beaucoup ne comparent pas les primes pour diverses raisons :

► Manque de temps

Absorbés par les affaires courantes, les chefs d'entreprise se concentrent sur leur entreprise et leurs clients (voir entretien à droite).

► Pas de vue d'ensemble

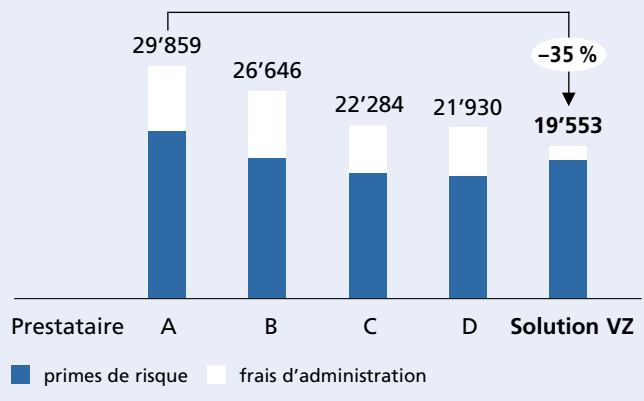
La prévoyance professionnelle est complexe. De nombreuses PME n'ont pas de ressources dédiées à cette thématique et ne parviennent pas à suivre l'évolution de la loi.

► Manque de motivation

La plupart ne se donnent pas la peine de remettre en question leur solution. Un exemple illustre la somme pouvant être épargnée avec les mêmes prestations.

Prévoyance professionnelle : potentiel d'économies d'une PME

Exemple: coopérative de construction, 12 employés, montant des salaires 900'000 francs; coûts des prestations d'invalidité et de décès et d'administration par an; données en francs



Une coopérative de construction a chargé VZ VermögensZentrum de demander des offres à plusieurs caisses de pension. La comparaison montre que la coopérative paie 29'859 francs à la fondation collective la plus chère. Avec VZ LPP Fondation collective, elle obtient des prestations identiques pour 19'553 francs, soit 35 % de moins par an.

Important : choisissez une caisse de pension moins onéreuse dès à présent pour que cette solution puisse entrer en vigueur en 2020. La plupart des contrats prévoient un préavis de six mois. Si celui-ci est résiliable au 31 décembre 2019, la dénonciation doit parvenir à la fondation d'ici le 30 juin 2019.

i Les experts de VZ analysent sans frais et sans engagement le potentiel d'économie de votre entreprise (voir l'encadré ci-dessous). Pour bénéficier de cette prestation, contactez la succursale VZ la plus proche de chez vous (retrouvez toutes nos coordonnées en page 20). ●

ACTION

VZ Solution de prévoyance

Les experts de VZ calculent les économies que votre PME peut réaliser si vous optez pour la solution VZ Prévoyance entreprises. Téléchargez votre certificat de prévoyance ou l'attestation globale de la caisse de pension de votre entreprise sur vzch.com/couts-cp. Ou appelez-nous au 021 341 30 30.

« L'inertie est mauvaise conseillère »



THOMAS EGGENBERGER
Ingénieur civil et cogérant
Borgogno Eggenberger + Partner AG

Vous occupez-vous souvent de la caisse de pension de la PME dont vous êtes associé ?

Avant presque jamais. Je ne m'occupais que de la déclaration des salaires AVS pour l'année suivante.

Est-ce un sujet ennuyeux ?

Non, mais il est complexe et chronophage. Comme beaucoup, je me concentre sur mon métier. Voilà pourquoi nous n'avons pendant longtemps pas jeté un œil critique sur notre caisse de pension.

Pourquoi avoir choisi une nouvelle solution ?

Nous avons admis que l'inertie était mauvaise conseillère et soumis notre caisse de pension à l'analyse des experts de VZ. Le résultat nous a ouvert les yeux.

Qu'est-ce qui a changé ?

Nous payons moins et sommes bien suivis. Les collaborateurs et leurs proches bénéficient d'une bonne protection financière pour la retraite et en cas d'invalidité et de décès. Nous avons aussi une solution de prévoyance pour cadres, ce qui est fiscalement très intéressant. ●

Le taux d'imposition marginal, la clé pour économiser des impôts

Le taux d'imposition marginal est un paramètre à ne pas négliger lorsque l'on souhaite réaliser des économies d'impôts. Le conseiller patrimonial vous indique ce à quoi vous devez prêter attention.



ALEXANDRE BLOCH
Directeur VZ Neuchâtel
alexandre.bloch@vzch.com
tél. 032 854 04 04

Le taux d'imposition marginal correspond à l'impôt qui est dû pour chaque franc de revenu supplémentaire. Si ce taux est de 25 %, par exemple, cela signifie que le fisc prélève 25 centimes pour chaque franc gagné en plus. À l'inverse, chaque franc déductible fiscalement permet d'économiser 25 centimes d'impôts. Plus le taux d'imposition marginal est élevé, plus il est intéressant de réduire le revenu imposable.

Prenons un exemple: un couple vivant à Neuchâtel dégage un revenu imposable de 150'000 francs. Son taux d'imposition marginal est de 41,3 % (voir tableau ci-dessus). Si ce couple réduit son revenu imposable de 1000 francs, le ramenant ainsi à 149'000 francs, la facture fiscale baisse de 413 francs.

► Placements

Les impôts peuvent réduire fortement le rendement net d'un investissement. Il est donc judicieux de ne pas négliger cet aspect et de

Comparaison du taux d'imposition marginal

Taux d'imposition calculé sur les derniers 1000 francs du revenu imposable pour couples mariés (impôts fédéraux, cantonaux et communaux)

	Revenu imposable		
	75'000 CHF	150'000 CHF	300'000 CHF
FR	23,0 %	39,7 %	43,7 %
GE	27,7 %	40,3 %	41,2 %
JU	23,2 %	36,4 %	42,0 %
NE	26,8 %	41,3 %	44,9 %
VD	23,4 %	39,2 %	43,8 %
VS	19,2 %	41,6 %	40,0 %

Exemple de lecture: à Lausanne, un couple ayant un revenu de 150'000 francs paie 392 francs d'impôts en moins si son revenu imposable baisse de 1000 francs.

privilégier les véhicules de placement les plus avantageux sur le plan fiscal. Les intérêts et les dividendes générés par les placements doivent être déclarés en tant que revenus. En revanche, les gains de cours – autrement dit, la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des titres – sont généralement exonérés d'impôts. Vous avez donc tout intérêt à opter pour un placement qui génère davantage de gains de cours exonérés d'impôt et rapporte moins d'intérêts.

► Prévoyance

Cotisez chaque année au troisième pilier lié (3a) et mettez à profit les possibilités de rachats volontaires dans la caisse de pension. En effet, les cotisations sont entièrement déductibles. C'est souvent le moyen le plus efficace de réduire votre revenu imposable. De plus,

ces capitaux et les intérêts qu'ils génèrent ne sont pas soumis à l'impôt sur la fortune. La perception de l'impôt n'intervient qu'au moment du retrait des avoirs de prévoyance. Une fois à la retraite, veillez absolument à échelonner le retrait de votre épargne sur plusieurs années. Vous payerez ainsi moins d'impôts sur le versement en capital.

► Cotisations dans la caisse de pension

Utilisez les possibilités offertes par votre caisse de pension, par exemple en augmentant vos cotisations d'épargne jusqu'au montant maximum autorisé par la loi. En versant des contributions supplémentaires, vous réduisez votre revenu imposable. Parallèlement, votre potentiel de rachat volontaire augmente en même temps que l'extension de vos prestations de prévoyance.

FICHE TECHNIQUE

Réaliser des économies fiscales

Les points à connaître pour réduire durablement votre charge fiscale.

Commandez la fiche technique sans frais à l'aide du talon ci-joint, sur vzch.com/vznews115-fr ou au 021 341 30 30.

► Rente ou capital ?

La question du retrait en rente ou en capital des avoirs de prévoyance professionnelle est essentielle. Contrairement aux idées reçues, la charge fiscale ne diminue pas de manière systématique à la retraite. Certes, le revenu des rentes est en principe moins élevé que celui de l'activité lucrative. Toutefois, certaines déductions fiscales disparaissent, comme celles liées aux frais professionnels et au troisième pilier par exemple. Un retrait en capital est souvent plus intéressant d'un point de vue fiscal. Quant à la rente, elle présente l'avantage de pouvoir couvrir vos besoins vitaux jusqu'à un âge avancé. C'est la raison pour laquelle une forme mixte est souvent privilégiée (voir également l'article du bas en page 13).

i Vous souhaitez exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à vous pour réduire votre charge fiscale? Commandez la fiche technique sur ce sujet (cf. plus haut) et convenez d'un rendez-vous avec un expert dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (toutes les coordonnées figurent en page 20). ●

Retraite, hypothèques et placements: VZ dans les médias



Guichet « On en parle : retraite anticipée et impôts »

RTS, 7.3.2019

Olivier Segessemann, directeur de succursale de Lausanne chez VZ et invité dans les locaux de la RTS, s'exprimait ce matin-là sur le thème de la retraite anticipée et de ses conséquences sur le plan fiscal.

Successions: zéro franc pour les enfants, près de 270'000 francs pour les concubins

La Tribune de Genève, 25.2.2019

Gilles Huguenin, directeur de VZ Genève, note que pour le canton de Genève, en matière de succession, « il n'y a aucune distinction entre un concubin ou une personne sans lien de parenté ». Et que « la charge fiscale est lourde ».

accru en 2018, certainement en raison des faibles taux d'intérêt, incitant donc les investisseurs à se tourner vers le marché immobilier. En effet, « investir cet argent dans l'immobilier vaut donc la peine, même si le taux de vacance est élevé et qu'il n'y a aucun rendement », explique Adrian Wenger, expert hypothécaire chez VZ.

Revenus moyens, passez votre chemin

Bon à savoir, 14.2.2019

La retraite anticipée semble réservée aux plus hauts salaires, car s'arrêter avant l'âge AVS pénalise financièrement les futurs retraités.

En effet, les caisses de pension diminuent leur taux de conversion et la rente AVS sera elle aussi réduite à vie.

Ruée sur les billets de 1000 francs

Le Temps, 4.3.2019

Le nouveau billet de 1000 francs a été mis en circulation le 13 mars et la demande pour ces coupures ne devrait pas fléchir. D'après Roland Bron, directeur de VZ en Suisse romande, « l'augmentation de la demande de billets de 1000 francs est probablement liée à l'introduction des taux d'intérêt négatifs par la BNS en janvier 2015 ».

ABONNEZ-VOUS

À LA NEWSLETTER

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants :

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier**
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Placements**
Compte rendu bimensuel sur l'évolution des placements et perspectives pour les semaines à venir.
- **Hypothèques**
Aperçu trimestriel de l'évolution des taux hypothécaires.
- **Spécial PME**
Actualités sur les thèmes des assurances et de la caisse de pension.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur vzch.com/newsletter-fr

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine ?
Vous êtes à la bonne adresse.

Nos succursales en Suisse romande

Lausanne Av. de la Gare 50, tél. 021 341 30 30
Genève Rue Ami-Lévrier 15, tél. 022 595 15 15
Neuchâtel Rue des Terreaux 9, tél. 032 854 04 04
Fribourg Rue St-Pierre 6, tél. 026 350 90 90

Rédaction vz news

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50
1003 Lausanne
Tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt :
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques :
 - Hypothèques Libor
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives :
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Portail financier